



ADNA

ASSOCIATION DE DÉFENSE CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES



ADNA - Lettre Info janvier 2017

<http://www.adna06.fr>

Bonne année 2017 à tous

L'équipe ADNA vous adresse ses meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour la nouvelle année. Qu'elle vous apporte succès et réussite dans les projets que vous entreprendrez.

Nous attendons tous une meilleure année 2017. En 2016, la situation des nuisances aériennes est restée critique. En effet, ACM et DGAC n'ont toujours pas mis en place les contreparties agréées en Commission Consultative de l'Environnement (CoCoEnvi) d'avril 2015, qui a conduit à l'arrêté ministériel d'octobre 2015 autorisant des jets jusqu'à 35 tonnes.

Nous vous rappelons la motion décidée par l'assemblée générale du 13 octobre 2016, que nous vous avons transmise dans notre lettre d'information de novembre 2016.

(Pour mémoire [suivre ce lien](#))

Dans ce contexte, rien d'étonnant à ce que :

- le nombre de plaintes reçues à ACM en été 2016 soit 2,5 fois supérieur à celui de 2015
- le nombre d'adhérents ADNA ait plus que doublé en 2016.

Nous avons renforcé nos correspondants de quartiers :
Voir tableau des contacts accessible en page d'accueil

CORRESPONDANTS DE QUARTIERS

[Cliquez ici](#)

Site web de l'ADNA – <http://www.adna06.fr>